



Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard



DIPLOME DE CAPITAINE 200

Avec Mécanicien 250 kW et Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)

Dates :

Non titulaire du mécanicien 250 kW et du CFBS : de mi-novembre à mi mars - Durée : 514 heures

Titulaire du mécanicien 250 kW et du CFBS : de début janvier à mi mars - Durée : 357 heures

Date de dépôt des dossiers : mi-août

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer,
- Etre titulaire du Certificat d'Initiation Nautique ou Certificat Matelot Pont,
- Avoir 6 mois de navigation.

❖ Conditions d'obtention du diplôme

- Passer avec succès les épreuves finales,
- Avoir suivi les contrôles en cours de formation,
- Etre titulaire des modules spécifiques (suivis en cours de formation) : CRO, CFBS, CAEERS, FSS, Mécanicien 250 kW.

Coût de la formation :

Rythme hebdomadaire : 34 heures

Nombre de semaines : 15 semaines

Durée de la formation : **514 heures**

Durée de l'examen : 4 jours

Cours payant pris en charge par le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen, sous certaines conditions : être demandeur d'emploi, ne pas avoir suivi de formation continue prise en charge par la Région depuis 2 ans (possibilité de faire une demande de dérogation auprès de la Région).

Prérogatives du brevet :

Fonction de **Capitaine** sur navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 UMS ou 100 TJB et ne s'éloignant pas de plus de 20 milles des côtes.

Fonction de **Chef mécanicien** sur navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Fonction de **Capitaine polyvalent** sur navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 UMS ou 100 TJB d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW et ne s'éloignant pas de plus de 20 milles des côtes.

Le Brevet de Capitaine 200 est obtenu après 12 mois de navigation effective.

Rémunération des stagiaires :

- Les candidats bénéficiant de l'allocation chômage « Pôle Emploi » peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.

- Les candidats ne percevant pas d'allocations chômage, peuvent prétendre aux allocations de l'ASP (ils doivent justifier de 910h de travail sur une période d'un an).

- Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation (demander un devis) soit par leur entreprise, soit par un FONGECIF.

| CONTENU DE LA FORMATION | TOTAL |
|---|------------|
| Certificat de base à la sécurité (CFBS) | 52 |
| Module P1-1 Navigation | 90 |
| - Navigation | 18 |
| - Simulateur de radar | 12 |
| - Météorologie | 24 |
| - Règles de barre, feux balisage, signaux / Tenue de quart | 12 |
| - Manœuvre | 36 |
| - Anglais SMCP | 8 |
| - Epreuves finales orales | |
| Module P2-1 Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord | |
| - Description et construction / stabilité / Sécurité | 24 |
| Module NP-1 National Pont | |
| - L'environnement réglementaire et le rapport de mer | 21 |
| Module M1-1 Machines marines | 72 |
| Module M2-1 Electricité | 33 |
| Formations spécifiques | |
| - Certificat Restreint d'Opérateur SMDSM | 24 |
| - Formation spécifique à la Sûreté | 10 |
| - CAEERS | 30 |
| - Sécurité à bord des navires à passagers | 12 |
| Module Pêche | 36 |
| TOTAL | 514 |

Références Règlementaires :

Section A-II/3

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

E-Mail : LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

MAJ le 27/09/2019